



Gestion des dépenses en matière de santé liées à la COVID-19

Rapport spécial 2021

Pourquoi nous avons effectué cet audit

- Entre mars et juin 2020, la province a autorisé plus de 19 milliards de dollars pour des initiatives liées à la COVID-19. Sur cette somme, plus de 4,4 milliards de dollars étaient affectés à 26 initiatives visant à gérer les répercussions de la pandémie sur la santé publique.
- Les premières étapes de la pandémie de COVID-19 ont obligé le gouvernement à accélérer de nombreux processus décisionnels afin d'offrir rapidement un soutien suffisant aux Ontariens.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Compte tenu des défis auxquels l'Ontario fait face en raison de la pandémie, il est important que le financement provincial affecté à la lutte contre la COVID-19 soit utilisé comme prévu, de la façon la plus efficace et la plus efficace possible.
- Si les autorisations, les processus de paiement et la surveillance des initiatives liées à la santé ne sont pas appropriés, le succès de la lutte contre la pandémie pourrait être compromis.

Nos constatations

- Au 30 juin 2020, environ 1,3 milliard de dollars, ou 30 % des plus de 4,4 milliards autorisés, avaient été versés pour les 26 initiatives liées à la santé que nous avons passées en revue. Les ministères ont déclaré qu'au 31 décembre 2020, 6,8 milliards de dollars avaient été autorisés pour ces initiatives, et près de 4,4 milliards (64 %) avaient été dépensés.
- Le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG), un comité du Conseil des ministres, n'obtenait pas toujours des données claires ou à jour en vue de la prise des décisions. Pour sept des initiatives – dont cinq relevaient du ministère de la Santé et deux, du ministère des Soins de longue durée – le rapport d'étape n'a pas été présenté à temps au CT/CGG. En outre, lorsque ces deux ministères ont fait rapport, ils ont combiné les montants dépensés et les montants engagés pour les dépenses futures, de sorte qu'il était difficile pour les décideurs de comprendre les progrès réels de ces initiatives.
- Cinq des 26 initiatives ne comportaient pas de contrôles rigoureux pour prévenir les paiements à des bénéficiaires non admissibles. Par exemple, les ministères de la Santé, des Soins de longue durée, et des Services aux aînés et de l'Accessibilité se fiaient aux sommaires présentés par les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite pour verser les fonds de la prime liée à la pandémie. Au moment où nous avons effectué notre travail, les ministères n'avaient pas établi de plans pour vérifier si les montants déclarés étaient exacts ou si les travailleurs de première ligne admissibles recevaient effectivement cette prime.
- Des autorisations du CT/CGG étaient en place pour toutes les initiatives que nous avons auditées, sauf deux. Dans un cas, entre mai et juillet 2020, le ministère de la Santé a versé à des médecins et à d'autres émetteurs de factures de l'Assurance-santé des avances exemptes d'intérêts qui dépassaient de 156 millions de dollars les 485,7 millions autorisés par le CT/CGG. Dans le cadre de l'autre initiative visant à accroître la capacité des hôpitaux et à ouvrir des centres d'évaluation de la COVID-19, le ministère de la Santé a utilisé 7,1 millions de dollars du financement de 2020-2021 pour couvrir les dépenses de l'année précédente sans avoir reçu l'approbation du CT/CGG à cette fin.
- Le ministère de la Santé n'a pas défini clairement quelles dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 engagées par les hôpitaux, Santé publique Ontario et les bureaux de santé publique seraient admissibles à un remboursement, ni comment les coûts supplémentaires seraient calculés. Alors qu'un total de 441 millions de dollars avait été autorisé pour ces initiatives en mars 2020, aucun montant n'avait été versé au 30 juin 2020.
- Spartan Bioscience Inc. n'a pas remboursé le dépôt de 10 millions de dollars de Santé publique Ontario (SPO) après que Santé Canada a annulé son approbation des trousse de dépistage de la COVID-19 en mai 2020. Ce n'est qu'en novembre 2020 que SPO a annulé l'entente à fournisseur unique de 80 millions de dollars conclue avec Spartan pour l'acquisition de trousse de dépistage de la COVID-19, et il attendait toujours le retour de son dépôt.
- En revanche, le ministère de la Santé a conclu un contrat à fournisseur unique – comme il est autorisé à le faire en cas d'urgence imprévue – de plus de 1,2 milliard de dollars afin d'acquérir 130 millions de masques N95. Les fonds, qui avaient été entiers, ont été retournés à la province après que le fournisseur a dépassé le délai de livraison et que la province a annulé le contrat.

- Les critères d'admissibilité, comme les niveaux d'oxygène et de dioxyde de carbone dans le sang, ont été levés pour le programme d'oxygénothérapie à domicile du ministère de la Santé. Au même moment, les processus de vérification après paiement ont été interrompus. On a notamment cessé de repérer et de recouvrer les trop-perçus versés aux fournisseurs de services d'oxygénothérapie pour des patients décédés, et d'exiger une preuve que les fournisseurs avaient effectivement fourni des services aux patients.

Conclusions

- Dans la majorité des cas, des autorisations suffisantes et des approbations adéquates étaient en place pour les initiatives auditées.
- Dix-sept des 26 initiatives n'étaient pas assorties de processus rigoureux pour assurer et documenter l'utilisation appropriée des fonds et/ou leur distribution en temps opportun. Ces initiatives étaient gérées par 3 des 5 ministères audités : 13 initiatives relevaient du ministère de la Santé; 3, du ministère des Soins de longue durée; et 1, du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.
- Les pratiques de déclaration mal définies des ministères de la Santé et des Soins de longue durée ont peut-être empêché les décideurs de bien comprendre l'état d'avancement des initiatives, comme le moment du versement de la prime liée à la pandémie aux travailleurs de la santé, les avances de l'Assurance-santé qui dépassaient les montants autorisés, et la réaffectation des fonds par Santé publique Ontario pour payer les dépenses liées à la COVID-19.

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca